



# Rapport des 5 premiers intermédiaires de marché pour la gestion collective au 31 décembre 2023



## 1. Objet

Conformément à ses obligations règlementaires et à sa politique de meilleure exécution, Atlas Responsible Investors publie annuellement, à la suite de la tenue de son comité d'évaluation des intermédiaires financiers tenu ce jour, un document détaillant les cinq premiers<sup>1</sup> intermédiaires de marché pour chaque instrument financier dans le cadre de la gestion collective, accompagné d'une analyse de la qualité d'exécution obtenue au cours du précédent exercice. Par dérogation et en phase de développement, Atlas Responsible Investors fait appel à moins de cinq intermédiaires de marché, le présent rapport est adapté en conséquence.

# 2. Références réglementaires et contexte

Conformément à l'article 321-114 du règlement général de l'AMF, Atlas Responsible Investors contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie en application du V dudit article et, en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique. Le cas échéant, Atlas Responsible Investors corrige toutes les défaillances constatées.

Atlas Responsible Investors procède également à un examen annuel de sa politique. Cet examen doit être réalisé a minima une fois par an et à chaque fois qu'intervient un changement significatif qui a une incidence sur la capacité d'Atlas Responsible Investors à continuer à obtenir le meilleur résultat possible.

# 3. Suivi régulier et évaluation annuelle des intermédiaires

A partir du suivi régulier de la qualité d'exécution, Atlas Responsible Investors a formalisé ce jour une évaluation annuelle des intermédiaires à partir des grilles d'évaluation prévues à cet effet. Les données prises pour établir ce rapport ne concernent que les ordres exécutés pour le compte de la gestion collective (un fonds Atlas sous format SICAV).

Durant le comité d'évaluation et de suivi des intermédiaires financiers tenu ce jour, Atlas Responsible Investors a décidé de :

☑ Reconduire la procédure antérieure (critères de sélection, critères d'évaluation, modalité de suivi, etc) car elle permis d'obtenir une bonne qualité d'exécution durant l'année écoulée.
☐ Modifier certains aspects de la procédure de sélection actuelle car le suivi régulier et l'évaluation

### Modifications apportées à la politique :

Le comité recherche a été fusionné avec le comité d'évaluation et de suivi des intermédiaires financiers

### Mise à jour de la liste des brokers autorisés :

Aucun nouvel intermédiaire aiouté à la liste des brokers autorisés

annuelle des intermédiaires ont permis de mettre en lumière certaines faiblesses.

- Aucun intermédiaire retiré de la liste des brokers autorisés

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Considérés en termes de volume et de nombre de négociations avec lesquels Atlas Responsible Investors exécute les ordres initiés pour ses clients en gestion collective



Allocations prévisionnelles pour l'année 2024 compte tenu du résultat de l'évaluation annuelle des intermédiaires :

### Pour les brokers actions

Nom du broker	Rappel de la note obtenue	Classement	Allocation prévisionnelle en pourcentage du volume total des transactions
Goldman Sachs	1	1	60%
SEB	1	2	35%
DPAS	2	3	5%

### Pour les brokers taux

Nom du broker	Rappel de la note obtenue	Classement	Allocation prévisionnelle en pourcentage du volume total des transactions
Goldman Sachs	1	1	60%
SEB	1	2	35%
DPAS	2	3	5%

# 4. Présentation synthétique du suivi de la qualité d'exécution

• Critères objectifs d'évaluation des intermédiaires de marché :

Les intermédiaires de marché font l'objet d'une sélection et d'une revue périodique de la part d'Atlas Responsible Investors selon des critères précis notamment sur leur capacité à offrir le meilleur prix, à proposer des blocs, à traiter toutes types de capitalisations y compris celles offrant une liquidité moindre, à intervenir sur les zones géographiques pertinentes pour notre fonds, à respecter des instructions spécifiques ou à exécuter rapidement ainsi qu'à assurer une bonne qualité dans le règlement/livraison des opérations ou tout autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre.

• Politique de gestion des conflits d'intérêts :

Atlas Responsible Investors a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts (disponible sur son site internet) ainsi qu'une cartographie des risques de conflits d'intérêts détaillant les situations potentielles de conflits d'intérêts. Le département de contrôle interne s'assure périodiquement, au travers de contrôles, de la qualité d'exécution des ordres. Atlas Responsible Investors n'entretient pas de liens étroits ni détient de participations avec les intermédiaires sélectionnés.

• Mise en place d'accord de rémunération avec les intermédiaires de marché :

Atlas Responsible Investors ne dispose d'aucun accord de rémunération du type CSA, etc. avec un intermédiaire de marché sur la période.

• Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients Les ordres sont exécutés de manière identique indépendamment de la catégorie de clients.